



Résiliation bail commercial reconduit tacitement

Par **annie18**, le **06/05/2011** à **13:44**

Bonjour,
Mon bail commercial s'est terminé en juillet 2010. Il a été reconduit tacitement. Je voudrais le résilier pour raison de santé le plus rapidement possible. Un certificat médical de mon handicap peut-il suffire ou faut-il attendre un délai de 6 mois défini à la fin du trimestre civil (30/06/2011) ?
Merci pour votre réponse.

Par **edith1034**, le **06/05/2011** à **14:44**

si vous étiez en bail commercial de neuf ans,
il se reconduit tacitement de mois en mois depuis juillet 2010
tant que le bailleur ne vous a pas renouvelé le bail , vous pouvez partir quand bon vous semble sans délai
Pour tout savoir sur le bail commercial
<http://www.fbIs.net/ARRETCOMMERCIAL.htm>

Par **annie18**, le **06/05/2011** à **16:24**

merci pour votre réponse, mais dans le lien indiqué, je ne trouve pas l'article sur la résiliation pour une tacite reconduction et ce, de la part du locataire.
Je sais qu'il faut que l'envoi par exploit d'huissier, mais je voudrais être certaine du préavis, ne pouvant m'exposer à régler des loyers après mon départ.
Merci encore

Par **edith1034**, le **06/05/2011** à **17:34**

c'est me semble t il dans le bail de neuf ans
l'huissier saura vous conseiller utilement
puisque ça fait partie de son job
votre cas est rarissime puisque les commerçants préfèrent
renouveler le bail ou vendre leur fonds de commerce

Par **annie18**, le **06/05/2011** à **21:59**

merci.
Je suis assez pressée de résilier, car à la suite d'un accident, je suis restée en partie
handicapée et je ne peux plus exploiter pleinement mon activité. J'ai bien mis en vente, mais
rien à l'horizon... donc mon chiffre baissant sans cesse, je vais avoir des difficultés à régler les
loyers. C'est pour cette raison que j'ai besoin de vos conseils.
Bonne soirée